



Comptabilité en fidéicommiss : s'y conformer en évitant les pièges

Le respect du *Règlement sur la comptabilité et les normes d'exercice professionnel des avocats* passe par une bonne gestion de sa comptabilité.

Les règles sont nombreuses et pour aider les jeunes avocats à bien organiser cette partie de leur pratique professionnelle, les sujets suivants seront abordés :

1. Dispositions générales concernant la comptabilité de l'avocat ;
2. Ouverture d'un compte en fidéicommiss (compte général et compte particulier) ;
3. Réception et retrait d'argent et autres biens en fidéicommiss ;
4. Les montants en espèce ;
5. Journaux et registres pour la comptabilité d'administration et la comptabilité en fidéicommiss ;
6. Principes enjeux déontologiques.

CONFÉRENCIÈRES: **Me Albina Mulaomerovic**
 Me Dominique Jolin
 Madame Andrée Matteau
 Syndic du Barreau

DATE : Le **24 mai 2017**, de **11h30 à 13h30** (aucun repas ne sera servi)

LIEU : Salle des mariages au Palais de justice de Québec

COÛT : Membre du Jeune Barreau : **20\$**
 Membre du Barreau : **40\$**

**Places
limitées**

LA CONFÉRENCE EST ACCRÉDITÉE PAR LE BARREAU POUR UNE DURÉE DE 2H

INSCRIPTION : Mme Julie Trottier au (418) 529-0301
 formation@barreaudequebec.ca

INFORMATIONS : Me Isabelle Sarrazin (responsable de l'activité)
 (418) 682-9966

Fiche d'inscription

Comptabilité en fidéicommiss : s'y conformer en évitant les pièges

Le 24 mai 2017

Nom : _____

Étude : _____

Téléphone : _____ **Courriel :** _____

Année d'admission au Barreau : _____

Signature : _____

Faire parvenir la fiche d'inscription **accompagnée de votre paiement**, avant le 19 mai 2017, via le site du Barreau de Québec ou par chèque à l'ordre du JEUNE BARREAU DE QUÉBEC, au 300, boul. Jean-Lesage, RC-21 (casier #1) Québec (Québec) G1K 8K6 ou par télécopieur au (418) 522-4560.